

AVIS

Octobre 2017

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Présenté par
Mme Annick TALARD.

Résultat du vote
Unanimité



Introduction

Les orientations budgétaires donnent lieu à un débat dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif. Cette étape de présentation et de mise en débat des grandes orientations générales s'opère dans un rapport de présentation décliné à travers 6 objectifs stratégiques :

- Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante ;
- Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle ;
- Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie ;
- Pour un développement équilibré et durable des territoires normands ;
- Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie ;
- Pour une administration performante au service de l'action régionale.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) intervient dans un contexte marqué par une reprise de la croissance économique mondiale, européenne et française. Au niveau régional, les indicateurs généraux d'évolution de la situation économique normande connaissent eux-aussi une évolution favorable en 2016 et au 1^{er} semestre 2017.

2018 verra également se poursuivre la mise en place des nouvelles compétences régionales issues de la loi NOTRe, d'une part, et la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales, d'autre part. Sur ce dernier point, il est à noter que dès 2019, cette contribution passera non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement.

Dans ce cadre, le ROB présenté par le Président du Conseil régional est destiné à fixer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2018 et à donner des informations concernant la situation financière de la collectivité.

Les principales ressources financières de la Région

Le CESER note que la structuration des ressources financières de la Région poursuit son évolution en 2018, l'année 2017 ayant été une année de transition.

Des mécanismes de compensation ont ainsi été mis en place dès 2017 pour l'exercice de la compétence transports interurbains et scolaires¹ et pour le renforcement de la compétence de la Région en matière de développement économique². La Loi de Finances 2017 annonçait également l'octroi d'une fraction de TVA aux Régions en lieu et place de leur Dotation globale de fonctionnement (DGF) au 1^{er} janvier 2018, sur la base de la DGF des Régions et du fonds de soutien exceptionnel au développement économique de 450 millions d'euros.

A la suite de l'audit réalisé par la Cour des Comptes sur la situation des comptes publics, le gouvernement vient d'annoncer que l'assiette pour l'attribution d'une fraction de TVA ne prendrait pas en compte la recette issue de ce fonds exceptionnel, occasionnant une perte sèche de ressources pour les Régions (25M€ pour la Normandie).

¹ Le vecteur de la compensation financière liée au transfert de cette compétence est l'attribution de 25 points de CVAE supplémentaire aux Régions, portant ainsi leur part totale à 50 %.

² Un fonds de compensation provisoire a été mis en place, destiné à soutenir l'action de développement économique des Régions, dans la limite de 450M€.

Le CESER a, à plusieurs reprises, appelé de ses vœux une nécessaire redynamisation des ressources régionales. Dans ce cadre, le remplacement de la DGF par une fraction de TVA permettra aux Régions de bénéficier du dynamisme de cette recette et, dans une certaine mesure, d'une plus grande autonomie financière. Il s'inquiète néanmoins de la réduction de l'assiette pour l'attribution de cette fraction de TVA qui pourrait amoindrir, pour les années à venir, la capacité réelle des Régions à exercer la compétence départementale de développement économique et d'aide directe aux entreprises (PME et ETI) du territoire.

Les recettes prévisionnelles en 2018

Les prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient s'élever à 1.406M€ et se répartir de la façon suivante :

- *une fiscalité directe (516M€) en progression de 4M€ par rapport au BP 2017 (+0,8%)*

Les recettes de fiscalité directe sont composées des produits perçus au titre de la CVAE, du fonds de péréquation des ressources régionales, de l'IFER et du FNGIR.

- *Une fiscalité indirecte (721M€) en hausse de 202M€ par rapport au BP 2017 (+39%)*

L'autonomie fiscale de la Région se résume au produit de la fiscalité indirecte composé du produit des taxes sur les certificats d'immatriculation, des nouvelles ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de la fraction de TVA attribuée aux Régions³ et des recettes perçues au titre de l'attribution de compensation positive pour l'exercice de la compétence transports interurbains et scolaires⁴.

- *Les dotations et participations (124M€) en baisse de 200M€ par rapport au BP 2017 (-62%)*

Le montant des dotations et compensations de l'Etat baisse fortement (-70%) en raison de la suppression de la DGF et devrait s'élever pour 2018 à 91M€. Le périmètre des variables d'ajustement a été élargi à la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui devrait connaître ainsi une diminution, de près de 8%.

Les recettes européennes, d'un montant de 32,6M€, comprennent à compter de 2018 celles relatives aux programmes opérationnels des 2 ex-Régions.

- *Divers*

Les produits du domaine, participations et autres produits de gestion courantes⁵ s'élèvent à 43M€ et les reprises sur provisions et dépenses exceptionnelles à 1M€.

Les prévisions de recettes d'investissement

La Région anticipe pour l'année 2018 des recettes d'investissement d'un montant de 192M€, en baisse de 40M€ par rapport au BP 2017 (-17%). Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

- 33M€ de dotations DRES et 12M€ de FCTVA
- 37M€ de TICPE Grenelle
- 39,2M€ au titre des recettes européennes
- 61M€ de recettes trains intercités
- 9,8M€ de prêts et avances (essentiellement ARE)

³ En remplacement de la DGF forfaitaire et de la DGF de péréquation

⁴ Cette recette correspond au différentiel entre les ressources et les charges transférées des départements du Calvados, de l'Eure et de l'Orne.

⁵ Recettes perçues au titre de la compétence transport, participations des familles à la restauration et l'hébergement, recettes issues des conventions avec les partenaires de la Région.

Le recours à l'emprunt

Compte tenu des ressources⁶ dont elle dispose et de son objectif de consacrer un volume d'investissement en moyenne annuelle de 568M€, un emprunt de 74M€ devrait être mobilisé en 2018, correspondant à une tranche de financement d'un contrat signé par l'ex Basse-Normandie pour le financement des trains régiolis⁷.

Dans ce contexte, le **budget 2018** devrait s'élever à **1.672 M€** en opérations réelles, les ressources financières de la Région reposant désormais principalement sur la fiscalité directe et indirecte.

La prospective financière sur la période 2017-2021

La prospective financière menée par la Région dans le ROB a été actualisée pour tenir compte des dernières évolutions du projet de Loi de Finance. Elle anticipe de ce fait une relative progression des recettes de fonctionnement (+3,2%) sur l'ensemble de la période, du fait de la perception d'une fraction de TVA dès 2018 à la place de la DGF et d'une réduction de la DCRTP et des variables d'ajustement traditionnelle.

En se fixant comme objectif financier le maintien d'une épargne brute au moins égale à 200M€ et d'une capacité de désendettement inférieure à 5 ans d'ici 2021, il est prévu une évolution tendancielle à la hausse des dépenses de fonctionnement (+5,7% en 4 ans) et une relative stabilité des dépenses d'investissement (avec un pic en 2019 et 2020).

L'évolution de ces résultats par rapport au ROB 2017 tient compte notamment des impacts financiers des transferts de compétences de la loi NOTRe - la charge relative à la compétence transport étant inscrite en dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes issues des ventes de billets aux usagers - et de l'intégration du budget annexe des fonds européens de l'ex Haute-Normandie.

Les observations du CESER sur les politiques publiques

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

Comme il l'a déjà indiqué lors de précédents avis, le CESER partage les orientations de la Région en matière de structuration des filières économiques, et de simplification des dispositifs d'accompagnement et de soutien au tissu économique.

Cependant, il réitère ses observations invitant à développer l'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs et des aides attribuées aux entreprises, et s'interroge sur la lisibilité – ainsi que l'articulation – de ces aides, pour leurs bénéficiaires potentiels.

Le CESER suggère de donner à nouveau la possibilité aux entrepreneurs de bénéficier d'aide au conseil à la création d'entreprise en complément ou par l'intermédiaire du dispositif de « guichet unique » mis en œuvre dans le cadre de l'A.M.I. , tel que cela était proposé auparavant par le biais du « chéquier conseil ». En effet, la phase de conseil à la création peut nécessiter une expertise non maîtrisée par le réseau partenarial mis en place.

Ayant déjà eu l'occasion d'indiquer son soutien quant aux politiques conduites par la Collectivité en matière d'appui aux secteurs de l'agriculture et de la pêche, il souligne néanmoins la nécessité d'un

⁶ Financement disponible + résultat des exercices précédents

⁷ La Région a en effet obtenu un report d'un an pour cet emprunt qui devait être souscrit en 2017

accompagnement renforcé des acteurs de la pêche, au regard de la complexité de l'accès aux aides et notamment au FEAMP.

Le CESER rappelle que les retards de versements des aides européennes (notamment pour les mesures agro-environnementales et climatiques, et pour l'agriculture biologique) touchent une profession agricole déjà fragilisée. Concernant l'agriculture biologique, il s'interroge sur le devenir des aides au maintien, dont l'Etat a annoncé que leur financement relèverait à l'avenir du choix et de la responsabilité des conseils régionaux. En outre, il estime nécessaire de mettre en place une concertation pour construire dans les meilleures conditions possibles une filière « protéines végétales » en Normandie.

Concernant *l'accompagnement de la recherche et de l'innovation, levier de développement économique*, le CESER réitère son interrogation quant au sens donné aux missions de la COMUE Université de Normandie et son devenir.

La Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) étant une compétence exclusive de la Région, le CESER sera attentif à cette prise de compétence, les orientations budgétaires ne permettant pas d'en cerner la mise en place.

Pour développer les capacités d'innovation et de recherche des acteurs de la Normandie, le CESER alerte sur la nécessité de développer une animation sur les sites du Plateau Nord et du Madrillet.

Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

Le CESER note avec satisfaction le chemin parcouru pour mettre en convergence des dispositifs relevant de l'objectif stratégique 2. Suite à la décision du Ministère de l'Education Nationale de retenir la Normandie comme territoire d'expérimentation en matière d'éducation et de formation, il souhaite souligner tout l'intérêt qu'une telle décision peut avoir si elle contribue à renforcer le dialogue avec les établissements et les pratiques d'évaluation. Il rappelle que l'innovation réside en grande partie dans l'expression des personnels, des parents et des lycéens, indispensable pour enrichir les propositions et valider leur faisabilité. Accessoirement elle pourrait permettre d'inscrire la Normandie dans les appels à projets du PIA3.

- *Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur*

Le CESER souligne ses inquiétudes quant aux difficultés rencontrées encore par de nombreux établissements pour accéder au THD et pour faire fonctionner correctement les outils numériques installés. Cette problématique constitue à ses yeux la priorité numéro 1 pour ancrer le numérique dans les EPLE. Il rappelle également que la réussite du déploiement du nouvel ENT unique sur l'ensemble des EPLE est conditionnée par l'efficacité des infrastructures de débit et du service de maintenance, tout comme par une communication renforcée avec les utilisateurs finaux. Il s'est étonné de ne pas retrouver de propositions répondant à ces enjeux dans les orientations budgétaires.

Concernant la réflexion en cours sur l'extension du fonds social régional pour les lycéens, il souhaite que l'engagement financier soit révisé à la hausse, et non pas à budget constant, pour être à la mesure des effectifs lycéens que compte désormais la Normandie.

Enfin concernant la mise en accessibilité des établissements, il serait souhaitable de disposer d'un avancement du calendrier de réalisation au regard de l'agenda programmé.

- *Réussir la relation orientation - formation – emploi*

L'année en cours verra la mise en œuvre des orientations du CPRDFOP, prochainement soumis au vote, dès qu'il aura été présenté au CREFOP pour avis. Le CESER a adressé une contribution dans la phase préparatoire de ce contrat et sera également amené à émettre un avis avant la séance plénière de novembre. Il souhaite rappeler son souhait de voir les acteurs de l'orientation intégrés à la dynamique territoriale qui sera impulsée par la Région.

Concernant les projets immobiliers sur les structures de formation, il note la relance de la réflexion sur le transfert de l'IDS de Canteleu, en question depuis de nombreuses années et rappelle l'importance d'y associer les personnels et les étudiants.

- *Favoriser l'apprentissage, voie d'excellence*

Le CESER note avec satisfaction l'extension de l'enquête SEINE sur l'insertion des apprentis à 7 et 12 mois à l'ensemble de la Normandie. Il a bien noté que le taux de rupture nette de contrats figurait désormais dans les indicateurs de la « situation régionale en matière de développement durable ». Néanmoins, il lui semble qu'un examen attentif des parcours et des ruptures de contrats, qui a lieu dans le cadre du volet qualitatif du dialogue de gestion avec les CFA, pourrait également faire l'objet de communications plus complètes, afin de renforcer l'implication de tous les partenaires dans la réussite des apprentis.

Dans le cadre de la préparation du CPRDFOP, les partenaires ont insisté sur la nécessité de conserver des niveaux V, notamment par la voie de l'apprentissage. Il s'agit d'une réponse aux attentes exprimées par les employeurs, mais il n'en demeure pas moins que l'augmentation des niveaux de qualification sécurise les parcours professionnels tout au long de la vie. Le CESER souhaite souligner la nécessité de maintenir un accompagnement renforcé auprès des publics en CAP, quelle que soit la voie de formation, afin de leur permettre des poursuites d'étude.

Enfin concernant l'évolution quantitative du nombre de contrats d'apprentissage, le rapport d'orientations budgétaires ne précise pas la situation escompté en 2018. L'évolution dépend certes des efforts entrepris par la collectivité en termes de performance, d'accompagnement, de communication, qui sont essentiels, mais avant toute chose de l'activité économique.

- *Renforcer l'enseignement supérieur*

Le CESER avait précédemment donné un avis favorable à la mise en place du dispositif de mobilité internationale en faveur des étudiants. Néanmoins, il réitère sa demande pour que cette mesure s'adresse à l'ensemble des élèves (normands et non normands) inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et répondant aux critères sociaux, en veillant à diversifier les profils afin que celle-ci favorise pleinement l'attractivité des formations concernées et de la région tout entière, car ce sont tous de potentiels ambassadeurs.

- *Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires*

En ce qui concerne le développement des formations au numérique, le CESER engage la Région à se doter d'un outil d'observation qui permette de suivre la répartition des entrées hommes/femmes. L'observatoire qu'elle compte mettre en place est nécessaire pour appréhender les mutations, dans

l'ensemble des secteurs, au-delà des métiers très directement impactés. Le CESER note avec satisfaction que la qualification des demandeurs d'emploi inclura des formations au socle numérique et qu'une importance particulière devrait être portée à la future politique en direction des salariés sur l'accompagnement des transformations digitales au sein des entreprises.

Selon des études du Conseil d'Orientation pour l'Emploi, ce sont en effet 10% des emplois qui seraient directement menacés et il est essentiel que cette estimation soit précisée en rapport avec la typologie des activités économiques en Normandie.

Le CESER a noté l'ouverture du programme CAQ (ex-haut-normand) aux adultes, dans l'attente d'une harmonisation régionale de ce dispositif d'orientation professionnelle. Il rappelle que ce programme repose en partie sur l'importance du volet accompagnement individualisé, réalisé par les missions locales pour les jeunes ; il souhaite que le service d'accompagnement pour les adultes qui sera confié à Pôle emploi, soit basé sur les mêmes exigences de personnalisation.

Concernant les Formations Sanitaires et Sociales, le CESER regrette l'absence d'information dans le rapport d'orientations budgétaires sur l'avancée du futur Schéma des Formations Sanitaires et Sociales. Il rappelle qu'il est soucieux par ailleurs du maintien d'une proximité territoriale de l'offre de formation. Parallèlement, il s'est interrogé sur les conséquences que pourrait avoir la mission lancée par les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur dans le but de poursuivre l'intégration des formations paramédicales dans l'université. Il observera avec vigilance l'évolution de cette réflexion.

Plus globalement, le CESER examinera avec attention la cohérence entre les propositions budgétaires sur les missions 1, 2, 3 et 5 et les objectifs qui seront retenus dans le cadre du futur CPRDFOP.

- *Accompagner la jeunesse et favoriser son épanouissement*

A l'instar des alertes formulées dans les avis précédents concernant le dispositif Atouts Normandie et le programme régional d'actions éducatives, le CESER rappelle la nécessité de toucher en priorité les jeunes en difficulté et/ou en marge du système scolaire (décrocheurs, jeunes hébergés dans les CHRS et les maisons parentales, jeunes en structures d'éducation spécialisée...). Cela suppose d'une part, de renforcer le maillage territorial et le champ des partenaires en contact avec ces publics par nature difficiles à « capter », et d'autre part, de déployer des actions de communication au plus près des jeunes et une présence plus forte dans les manifestations auxquelles ils participent. En outre, au-delà de la nécessité de dépasser la seule cible des 150 000 lycéens et apprentis normands pour aller vers les jeunes les plus éloignés du système scolaire, il semble indispensable d'améliorer le taux d'adhésion actuel au segment « loisirs » (33 500 adhérents aujourd'hui, contre environ 29 000 avant la fusion). Or, le CESER déplore une insuffisance de moyens humains au sein de la direction jeunesse et sport pour parvenir à un tel objectif et ce d'autant que les effectifs actuels sont absorbés par la gestion de l'assistance aux familles et aux jeunes. Le rôle de chef de file des politiques jeunesse attribué à la Région par la Loi Egalité- Citoyenneté, ainsi que la volonté de développer une approche « parcours » en transversalité au sein de la collectivité et avec l'ensemble des partenaires, rendent indispensable le renforcement des moyens attribués à la politique jeunesse, de surcroît dans un contexte de transfert de compétences sans transfert des moyens appropriés.

De plus, toujours dans l'objectif de s'adresser aux jeunes en difficulté et/ou hors système scolaire, le CESER invite de nouveau la Région à intégrer dans Atouts Normandie un dispositif de prévention et d'éducation à la santé et met cette dernière en garde contre le risque de fracture numérique engendré par le choix exclusif du support internet pour la souscription aux volets formation et loisirs.

Enfin, le CESER note avec intérêt la volonté d'analyser les données relatives au dispositif Atouts Normandie permettant notamment d'identifier les freins à son adhésion et de prévoir son évolution. Il souscrit également à la possibilité de soutenir des expérimentations territoriales avec quelques EPCI dans le but de déployer une stratégie jeunesse globale au niveau des intercommunalités. Il encourage la Région et les EPCI volontaires à intégrer dans le cadre de ces expérimentations les problématiques de logement et de mobilité des jeunes, lesquelles peuvent constituer des freins et des ruptures dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle de ces derniers.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

▪ *Optimiser l'organisation des transports régionaux*

La convention unique TER normande entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour l'ensemble du territoire normand. D'une durée de deux ans, elle permettra de préparer à la fois la prise de compétence en 2020 sur les liaisons Intercités et les nouvelles compétences régionales en matière de transport de voyageurs. Cette convention intègrera une nouvelle tarification pour les TER en lieu et place des deux tarifications actuellement en vigueur.

Le CESER partage la volonté exprimée par le Conseil régional de mieux responsabiliser l'exploitant du réseau, tant sur la qualité du service offert que sur les recettes, dans un contexte de décrochage global de l'attractivité du mode ferroviaire. Ce décrochage est en partie dû à la concurrence d'autres solutions de mobilité (co-voiturage, cars interurbains...), mais les tarifs élevés sont aussi en cause. Il conviendrait de travailler en particulier sur l'homogénéité tarifaire entre les modes de transports publics collectifs.

L'attention du Conseil régional est aussi appelée sur la situation de certaines gares qui, bien qu'étant toujours desservies, n'ont plus de personnels affectés aux services des voyageurs (vente de billets notamment). Il convient par conséquent de développer des solutions de remplacement, au-delà des seuls guichets automatiques : les systèmes de « visio-guichets », de vente des titres par les commerçants alentours ou des bâtiments voyageurs « à ouverture programmée » sont autant d'expérimentations qui, si elles s'avèrent concluantes, permettront d'accompagner de façon plus qualitative les voyageurs.

▪ *Moderniser et compléter le réseau routier*

Au titre du volet routier du CPER 2015-2020, la Région accompagne financièrement certaines opérations, parmi lesquelles les études concernant la RN 12 (Alençon – Dreux – Paris). Le CESER rappelle l'importance de la mise à 2x2 voies de ce tronçon, en particulier dans l'optique du désenclavement du département de l'Orne.

▪ *Développer les infrastructures portuaires et aéroportuaires*

La Région Normandie a pour souhait de définir « une stratégie portuaire ambitieuse et partagée ». Une réflexion a d'ailleurs été engagée en vue d'une régionalisation et d'un rapprochement voire d'une fusion des trois ports de la Vallée de Seine. Le rapport d'orientation budgétaire indique que la Région est accompagnée par un cabinet d'études dans sa démarche. Le CESER tient à rappeler qu'il travaille lui aussi sur la question, sur saisine du Conseil régional et en coordination avec ledit cabinet, et qu'il rendra ses conclusions à la mi-novembre.

Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

- *Aménager et assurer la compétitivité du territoire normand*

Le CESER note que 2018 va constituer une année charnière pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il insiste sur le caractère désormais prescriptif de ce document et souhaite que les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) mais aussi les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI et PLU) prennent en compte avec diligence les orientations contenues dans le SRADDET, en particulier pour lutter contre les phénomènes d'artificialisation des sols à l'instar de certains parcs naturels régionaux qui ont intégré en la matière un taux maximal.

A ce propos, le CESER souhaite que les EPCI se dotent dans les meilleurs délais d'observatoires fonciers. Il insiste également pour que l'Établissement Public Foncier (EPFN) et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) de Normandie coordonnent au mieux leurs actions. A cet égard, un usage étendu de l'outil Vigisol permettrait de mieux intégrer la qualité agronomique des sols dans le processus d'appréciation de la destination de ceux-ci., il considère qu'une réflexion sur les usages alternatifs des sols pollués devrait aussi être menée. Dans le même ordre d'idées, une concertation renforcée entre le Conseil régional, les Conseils départementaux et les Chambres d'agriculture sur la question de l'usage et de la dévolution des sols devrait s'instaurer. Enfin, il estime que le Conseil régional devrait initier une démarche visant à la labellisation des bureaux d'études intervenant en amont de l'établissement des documents d'urbanisme, en fonction notamment de leur compétence environnementale.

- *Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité*

Le CESER observe que les politiques et les actions proposées dans les OB constituent la déclinaison de la nouvelle politique de développement durable votée en 2017. Le CESER note que l'année 2018 sera marquée par la formalisation de la stratégie régionale de la biodiversité. A ce propos, le tissu associatif normand devra être pleinement partie prenante de cette stratégie et des actions qui seront consécutivement élaborées et initiées. Dans ce cadre sera notamment mise en place l'Agence Régionale de la Biodiversité laquelle devra pouvoir répondre par un budget conséquent aux ambitions et aux attentes, nombreuses, des acteurs de l'environnement.

- *Aménagement numérique*

La Région accompagne le déploiement du très haut-débit (THD) sur tout le territoire. Dans le cadre des réseaux d'initiative publique (RIP), pour lesquels les collectivités financent le déploiement des infrastructures, la problématique de la commercialisation des prises se pose avec une acuité particulière. En effet, il est fréquent que malgré la mise en place d'un réseau THD de très bonne qualité, aucun fournisseur d'accès à internet ne se positionne sur le territoire en question. Le CESER insiste pour que le Conseil régional accentue la pression sur les opérateurs afin que ces zones puissent enfin être couvertes.

Par ailleurs, le CESER souhaiterait pouvoir disposer d'un outil précis de suivi du déploiement, à la fois quantitatif (nombre de prises raccordées) mais aussi cartographié. Dans cette optique, l'observatoire de suivi du déploiement du THD annoncé dans la stratégie numérique normande va dans le bon sens. Celui-ci pourra utilement s'appuyer sur les outils nationaux existants (édités par l'ARCEP, la mission THD, ...) afin de dupliquer le travail et les ressources en conséquence.

- *Favoriser l'accès à la santé sur tous les territoires*

Le CESER regrette que la démographie médicale n'ait pas été abordée dans le cadre de la restitution des ateliers du SRADDET.

Concernant les PSLA et les maisons pluridisciplinaires de santé, il suggère de mener une nouvelle évaluation des projets réalisés ces trois dernières années en Normandie afin d'identifier les freins à leur mise en place et les effets observés en termes d'installation des professionnels de santé. Une telle évaluation pourrait également être mise en perspective avec une analyse des pratiques dans d'autres régions (Bourgogne Franche Comté ...) et pays (Belgique ...).

Enfin, le CESER encourage la Région à poursuivre son engagement dans le déploiement d'une stratégie régionale santé, en particulier au niveau de la prévention, aux côtés notamment de l'ARS et ce de manière essentiellement volontariste puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence régionale (telles qu'elles sont définies dans la Loi NOTRe).

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

- *Faire de la Normandie une destination touristique d'excellence*

La Normandie est dotée d'une multitude de sites touristiques d'importance qui en font une région très attractive et dispose de potentiels à exploiter. Le CESER souhaite à ce propos mettre en exergue la nécessité de travailler sur la chaîne de services (restauration, hébergement, accessibilité, visibilité, etc.) autour de certains sites à fort potentiel, tels que Giverny, Avranches et le Mont Saint Michel.

Il attire l'attention de la Région sur le manque de prise en compte du tourisme religieux dans les thématiques tourisme, et souhaiterait, au regard du contexte actuel du BREXIT, que soit intégré un axe autour de la reconquête du tourisme britannique.

- *Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand*

Le CESER est satisfait de l'intégration de la thématique « patrimoine » au sein de la politique « culture et patrimoine » d'une part, et des travaux engagés sur la valorisation des fonds et réserves à l'aide du numérique, d'autre part.

Il est important que les acteurs de la culture et notamment ceux de la création qui travaillent en réseau et en ouverture sur le territoire continuent d'être accompagnés par des aides financières et soient soutenus lorsqu'ils souhaitent se tourner vers l'international, au même titre que les autres secteurs.

Le CESER souhaiterait que soit envisagée la mise en place d'une évaluation de l'impact des politiques culturelles sur l'économie régionale. Pour cela, la Région devra être attentive à la définition de critères précis permettant de mieux appréhender ce pan de l'économie régionale et d'adapter les projets si cela est nécessaire.

- *Favoriser la pratique sportive et encourager la performance*

Le CESER salue les politiques du sport proposées pour les orientations budgétaires 2018 et souhaite souligner de nouveau très positivement la mise en place de la Team Normandie, en tant que facteur d'attractivité indispensable à la région.

Le domaine du sport risque d'être impacté de manière significative par la réduction du nombre d'emplois aidés prévue par l'État. En effet, ce type de contrat représente une part non négligeable de la masse salariale du secteur et permet notamment l'insertion professionnelle de publics fragilisés. S'il n'est pas dans les compétences de la Collectivité de financer ce type d'emploi, le CESER souhaiterait que la Région puisse mettre en place un renforcement des aides aux formations sportives, de manière à compenser les conséquences négatives de la perte des emplois aidés.

Le projet Normandie « Base arrière des JO 2024 » représente incontestablement un moteur du développement et de l'attractivité de la région. Le CESER souhaite, pour que l'accueil des sportifs puisse se dérouler dans les meilleures conditions, que la Région porte une attention particulière aux délais fixés pour la rénovation des infrastructures sportives telles que le centre sportif d'Houlgate et le vélodrome d'Alençon.

- *Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie*

Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de faire du Forum pour la Paix un outil fédérateur pour l'ensemble de la Normandie. Ce dernier ne doit pas se concentrer uniquement sur Caen mais irriguer l'ensemble du territoire afin que chacun s'approprie cette thématique.

Les observations du CESER sur l'état d'avancement des contractualisations auxquelles participe la Région

Tant sur le CPER que sur le CPIER, les quelques éléments de bilans fournis ne permettent pas au CESER de donner une véritable appréciation de l'état d'avancement. Une estimation des fonds engagés aurait été nécessaire *a minima* par grands axes.

Concernant la gestion des fonds européens, le CESER note que l'année 2018 constitue l'année à l'issue de laquelle la performance des programmes gérés par la Région sera évaluée pour la première fois. Il importe donc que les projets programmés au cours des années précédentes se concrétisent afin d'éviter tout dégagement des crédits.

Sur ce dernier point, le CESER attire l'attention de la Région sur la faiblesse de programmation et de paiement du FEADER. Celle-ci est consécutive à un retard d'instrumentation d'une part, et à un retard sur des mesures phares⁸ telles que les MAEC et l'agriculture biologique d'autre part. Le CESER craint à ce titre que le calendrier 2017 ne puisse pas être respecté et, de ce fait, que les dossiers rattachés à la campagne PAC 2015 ne fassent l'objet d'un dégagement d'office. Aussi, il encourage fortement la Région à réclamer à l'Etat des mesures de compensation.

En conclusion, le CESER souligne à nouveau la bonne santé financière de la Région et rappelle que, grâce aux marges de manœuvre dont elle dispose, la Région peut exercer un effet de levier

⁸ Mise en œuvre complexe de la réforme de la PAC et défaut d'opérationnalité du logiciel ISIS

important lui permettant de se mobiliser et d'investir sur les grands projets structurants ainsi que de soutenir le développement économique et l'emploi régional dès 2018.

Par ailleurs, compte-tenu des marges dont la Région dispose et de la vulnérabilité de la Normandie face à la problématique de recul du trait de côte, le CESER encourage la collectivité régionale à susciter et à accompagner des projets de prévention et de gestion des risques littoraux.

Le CESER renouvelle également son souhait qu'une évaluation des coûts de la fusion des 2 ex-régions mais surtout de la plus-value apportée par celle-ci puisse être menée.

Enfin, il est difficile d'apprécier finement les grandes priorités régionales pour l'année 2018 car, s'il apporte des éléments relativement détaillés sur les ressources financières de la collectivité, le rapport d'orientations budgétaires ne donne pas d'informations chiffrées sur les grands volumes budgétaires qui seront consacrés aux différents objectifs stratégiques. En conséquence, le CESER Normandie prend acte des Orientations Budgétaires 2018 présenté par la Région et attend leur traduction dans le Budget primitif 2018.

Liste des sigles

BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d’Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d’Orientation Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l’Emploi, de la Formation et de l’Orientation Professionnelle
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotation Régionale d’Equipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLÉ	Etablissements Publics Locaux d’Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d’Avenir
ROB	Rapport d’Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l’Aménagement Numérique
SEINE	Système d’Enquêtes pour l’INsertion dans l’Emploi
SPRO	Service Public Régional de l’Orientation
SRADDET	Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

Déclarations des groupes

A venir